

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°ARR-2023-72

Autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'un échafaudage au 7 rue Saint-Martin du 24 juillet 2023 au 11 août 2023 inclus.

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY-EN-NORMANDIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1, L.2212.2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L113-2,

CONSIDERANT la demande d'arrêté formulée le 17 juillet 2023 par Monsieur Quentin GICQUIAUD pour la mise en place d'un échafaudage au 7 rue Saint-Martin du 24 juillet 2023 au 11 août 2023 inclus.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Quentin GICQUIAUD est autorisé à installer un échafaudage devant le 7 rue Saint-Martin, du 24 juillet 2023 au 11 août 2023 inclus pour la réalisation de ses travaux.

ARTICLE 2 : Le demandeur sera chargé de la mise en place, de l'entretien et de la dépose de la signalisation.

ARTICLE 3 : Le demandeur sera tenu pour responsable de tout accident pouvant survenir à l'origine de son intervention et des conséquences résultant d'un défaut ou d'une insuffisance de sécurité provisoire. Il est tenu de disposer des assurances et responsabilité civile en adéquation au cadre de son intervention.

ARTICLE 4 : L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers du domaine public, piétons, cycles et véhicules. Toute disposition pour assurer la sécurité des usagers sur le domaine public sera prise.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie
- Le demandeur

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Percy-en-Normandie, le 17 juillet 2023

Pour le Maire de Percy-en-Normandie
et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Eliane LETOUZEY


